

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 29 mars 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/03/2024

Présents : 14

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 5

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR

Représentés : Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS, Mariette COMBES par Pierre MATHIEU, Jean-Louis LAFAURIE par Jean-Luc FALIP, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS, Catherine SONZOGNI par Jean ARCAS

Présents non votants :

Excusés : Christian BIES, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents :

Objet: Décision Modificative n° 1

Afin d'ajuster les comptes sur le résultat de fonctionnement du compte administratif 2023, il convient d'approuver la décision modificative suivante :

| FONCTIONNEMENT : | | DÉPENSES | RECETTES |
|------------------|---|-------------------|-------------------|
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | | 230 512.56 |
| 60612 | Énergie, électricité | 20 512.56 | |
| 6188 | Autre frais divers | 40 000.00 | |
| 6488 | Autres charges | 120 000.00 | |
| 65888 | Autres charges diverses de gestion courante | 50 000.00 | |
| TOTAL : | | 230 512.56 | 230 512.56 |

Le Président propose à l'assemblée de voter les transferts de crédits indiqués, ci-dessus, et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité vote les transferts de crédits indiqués, ci-dessus, et de autorise le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 29 mars 2024

Le Président,
Jean ARCAS

